



## Demande de remboursement de la CAF

Par **yaya2014**, le **04/12/2014** à **03:12**

Bonjour,  
voilà j'ai quitté la France il y a deux ans, je suis de l'Union européenne, et là je viens d'avoir un mail de la CAF que je leur dois une somme de presque 1000€ pour une APL trop perçue !  
primos j'ai pas cet argent ! j'aimerais bien savoir les conséquences si je ne les paie pas ? puis je  
être arrêté un jour au contrôle de police à l'aéroport si je reviendrai un jour ? arrivent-ils jusqu'à là ? merci pour vos réponses !!!

Par **cocotte1003**, le **04/12/2014** à **05:41**

Bonjour, dès que vous reviendrez sur le sol français et que vous aurez droit à une allocation, la CAF vous rattrapera, cordialement

Par **Maria Andrade**, le **10/11/2016** à **17:03**

Bonjour, Je vous écris pour vous demander des renseignements sur ma situation. J'ai quitté mon appartement fin juin sans avoir au préalable communiqué cette situation à la CAF. Depuis j'ai reçu des APL correspondant à 177 euros mensuel. Suite à cette situation je me vois désormais débiteur d'une dette de 708 euros (4 mois). J'aimerais savoir si la voie de la remise de dette est convenable dans mon cas étant donné la précarité de ma situation économique (je ne travaille pas et j'ai une dette non négligeable avec EDS, entre autres choses). Je me demande si vaut mieux pas contester la dette et tenter la remise de dette. Qu'en pensez-vous ?

Par **Visiteur**, le **10/11/2016** à **17:21**

Bonjour,  
Vous avez vu arriver ces sommes, vous les avez conservées...  
Mieux vaut être honnête.

Par **Maria Andrade**, le **10/11/2016** à **17:27**

Effectivement, j'ai perçu la somme en question. Or, vu la précarité de ma situation j'ai utilisé cette somme et je me vois dans l'impossibilité matérielle de faire face à ce remboursement...

Par **amajuris**, le **10/11/2016** à **17:50**

bonjour,  
le fait que vous soyez dans une situation financière précaire n'interdit à la CAF de vous réclamer le remboursement de cette somme que vous avez reçu à tort puisque vous n'avez pas déclaré votre changement de situation.  
vous pouvez faire un recours gracieux.  
salutations

Par **Maria Andrade**, le **10/11/2016** à **17:55**

Existerait-il dans ce cas là une possibilité à ce que la CAF efface complètement ou substantiellement la dette? Sachant que ma situation ne peut pas se comparer à une situation de fraude. Merci pour vos retours!

Par **cocotte1003**, le **10/11/2016** à **18:14**

Bonjour, vous pouvez prendre à un étalement tout au plus de votre dette. Les sommes sont arrivées sur plusieurs mois, vous aviez donc du temps pour stopper les versements, cordialement

Par **jos38**, le **10/11/2016** à **18:23**

bonsoir. désolée MariaAndrade mais conserver des apl auxquelles vous n'aviez pas droit est une fraude. vous pouvez toujours suivre les conseils ci-dessus

Par **Maria Andrade**, le 10/11/2016 à 19:49

effectivement, je cherche juste à pouvoir réduire la dette si possible et payer la dette en plusieurs fois, merci de me partager avec moi vos expériences!

Par **jos38**, le 11/11/2016 à 09:34

bonjour. si vous avez droit à d'autres allocations, le trop-versé sera retenu dessus, sinon proposez un échéancier en joignant un chèque de premier versement et proposant d'autres dates de règlement (mais il faudra les respecter)